

15^{ième} Avenant à la Convention
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg
et l'association sans but lucratif
« Rotondes »

Entre les soussignés :

- l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par sa Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'État », d'une part,

et

- l'association sans but lucratif « Rotondes », représentée par son Président, désignée ci-après « l'association », d'autre part ;

Un article 26 est ajouté à la convention conclue le 23 mars 2015 entre parties :

Article 26 *Disposition transitoire*

Pour l'exercice 2023, une aide supplémentaire d'un montant total de 2.740.-EUR est accordée à l'association via l'article budgétaire 02.0.33.013 pour son projet *Theaterlabo 10-12* dans le cadre de l'appel à projets « Accès à la culture »

Ce montant sera liquidé en entier dès signature de l'avenant.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le 08.08.23

Pour l'association


Robert Garcia
Président
STEPH MEYERS

Pour l'État du Grand-Duché de Luxembourg


Sam Tanson
Ministre de la Culture

